PRÉPOSÉ GÉNÉRAL DES CARMES DÉCHAUX
CORSO D'ITALIA, 38 - 00198 ROMA

À L'INTENTION DES PROVINCIAUX,
DÉLÉGUÉS PROVINCIAUX POUR L'OCDS,
ET ASSISTANTS DE COMMUNAUTÉS OCDS

Rome, le 6 janvier 2024

Chers frères,

Je voudrais vous remercier pour votre précieux service auprès de l'Ordre Séculier, qui grandit de partout dans le monde. Grâce à votre assistance spirituelle, vous accomplissez ce que l'Église a confié aux Carmes Déchaux dans les documents *Cum Dudum* (23 mars 1594) et *Romanum Pontificem* (20 août 1603), à savoir le soin pastoral des laïcs appartenant à notre Ordre.

Afin de mieux cheminer avec nos frères et sœurs de l'Ordre Séculier, il est important d'être bien informé et formé sur leur place et sur la nôtre au sein de l'Ordre. Cela nous aidera à avoir de bonnes relations entre nous dans une atmosphère de respect et de collaboration. L'Ordre Séculier n'est pas indépendant de l'Ordre, mais il jouit d'une autonomie qui doit être respectée. Cette autonomie concerne les questions de formation, de direction et de gouvernement (cf. *Assistance pastorale de l'Ordre Séculier*, P. Luis Aróstegui, 2006).

Il est important de connaître les documents relatifs à l'Ordre Séculier, tels que ses *Constitutions* approuvées par l'Église, la *Ratio Institutionis OCDS* pour la formation, et plus particulièrement le document susmentionné, *Assistance Pastorale de l'Ordre Séculier*, qui est un guide à l'intention des Assistants. Ces documents peuvent être téléchargés sur le site de l'Ordre dans la section 'Ordre Séculier'. Les connaître est d'une grande aide, car ils présentent l'identité et la mission de nos frères et sœurs laïcs au sein au Carmel, dans l'Église et dans le monde.

Je voudrais rappeler à tous les Provinciaux qu'ils ont la responsabilité « garantir l'assistance spirituelle aux communautés locales, par la nomination des Assistants » (cf. *Assistance pastorale de l'Ordre Séculier*, 10) sur leur territoire. Il serait opportun que les informations et la formation sur l'Ordre Séculier commencent dès la formation initiale de nos frères et sœurs religieux, en les aidant à approfondir leur connaissance de cette branche de notre Ordre.

Il arrive bien souvent dans les communautés OCDS que les Pères ou Frères Assistants assument un rôle qui n'est pas le leur, à savoir celui de supérieurs ou de responsables de la communauté.

J'invite donc tous les Provinciaux et Assistants à prendre conscience de leur rôle et à former les laïcs pour qu'ils assument avec maturité leur fonction d'animation. Les numéros 43 et 44 de la *Déclaration sur le Charisme* soulignent cette relation entre nous. Il s'agit de dépasser tout forme de paternalisme, d'infantilisme et de cléricalisme. C'est pourquoi il est très important de nous former et de nous aider mutuellement à grandir dans la bonne direction. Les Assistants ont un rôle fondamental, mais en tant que compagnons dans le processus de discernement et d'assistance spirituelle, et non en tant que supérieurs de la communauté.

Je vous encourage tous à poursuivre votre service pastoral auprès de l'Ordre Séculier avec un esprit et une générosité renouvelés, en assistant spirituellement ces frères et sœurs que Dieu et son Église nous ont confiés. Je vous remercie profondément pour votre assistance auprès du Carmel Séculier et pour votre généreux dévouement.

En ces jours de joie, nous sommes tous bien en communion. Je vous souhaite une sainte et bonne année 2024.

Bien fraternellement,

Fr. Miguel Márquez Calle, OCD

Préposé Général